



DCS - OAIS  
Rue de Lyon 89-91  
1203 Genève  
Courrier interne : 908E4/DGOAIS

Genève, le 17 février 2021

N/réf. NMU  
V/réf.

Commission consultative de la politique d'asile (CCPA)

**Rapport d'activité législature 2018- 2023**

3ème année

(1er décembre 2020 – 30 novembre 2021)

**I. Bases légales de la commission**

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Article 8, du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01);
- Règlement instituant une commission consultative de la politique d'asile, du 19 mai 2010 (RComAsi; J 4 04.04).

**II. Compétences de la commission**

La commission a pour mission d'assister le Conseil d'Etat dans la mise en œuvre, sur le plan cantonal, de la politique fédérale de l'asile.

Elle émet des avis et préavis non contraignants et formule des propositions sur toutes les questions générales relatives à ce sujet. En particulier, elle s'intéresse à l'évolution de la législation fédérale, examine les projets de modification de la législation cantonale et observe le dispositif d'accueil, d'hébergement et d'aide d'urgence.

**III. Activités de la commission**

La commission a tenu 2 séances pendant la période considérée, le 9 décembre 2020 et le 16 juin 2021, au cours desquelles ont en particulier été abordés les thèmes suivants :

- Situation générale en matière d'asile : flux et hébergement
- Réorganisation de l'aide aux migrants de l'Hospice général
- Plan d'action pour les requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA)
- Divers sujets

Conformément à l'article 2 alinéa 2 du règlement instituant une commission consultative de la politique d'asile (J 4 04.04), la question de l'hébergement des migrants du domaine de l'asile a été portée à l'ordre du jour des deux séances visées par le présent rapport.

Les membres de la commission ont ainsi été informés qu'en raison de la pandémie qui a notablement diminué les possibilités de déplacements internationaux, le nombre de nouveaux demandeurs d'asile est resté bas durant la période couverte. De ce fait, le dispositif d'hébergement de l'Hospice général (HG) a permis d'accueillir sans pression les nouveaux arrivants.

Par ailleurs, la réorganisation du service d'aide aux migrants (AMIG) de l'HG a été présentée aux membres de la commission. Fondée, d'une part sur la restructuration du domaine de l'asile, dont l'un des effets est l'accueil d'un plus grand nombre de personnes titulaires d'un permis F ou B, d'autre part sur l'entrée en vigueur de l'agenda intégration suisse (AIS), la réorganisation prévoit désormais que tout nouvel arrivant est suivi par un même assistant social, lequel assure la coordination avec les différents intervenants identifiés dans le cadre de l'AIS, et ce jusqu'à sa sortie du dispositif AMIG.

Du point de vue de l'hébergement, la réorganisation a conduit à la création d'un "service gérance" chargé de la gestion logistique et de la maintenance des centres d'hébergement collectif (CHC), ainsi que d'un "service accueil et vivre ensemble", chargé de l'accueil et de l'intégration des migrants, afin de renforcer les compétences métiers et dissocier la gestion des sites de la gestion des personnes; en effet, les deux volets étaient jusqu'alors sous la responsabilité d'une même personne.

A relever enfin qu'un centre d'information sociale a été créé, lequel doit permettre d'accueillir en un seul lieu des ateliers, des bénévoles, des partenaires, et toute personne impliquée dans l'accueil et l'intégration des migrants du domaine de l'asile.

S'agissant du transfert de la prise en charge des requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA) de l'HG vers la Fondation officielle pour la Jeunesse (FOJ), l'intention et la volonté de procéder au transfert de la prestation ont été confirmées aux membres de la commission, étant précisé que la concrétisation a pris du retard, notamment en raison de la difficulté, d'une part à identifier des lieux d'hébergement adaptés, d'autre part à trouver un terrain d'entente sur la question de la gestion des flux migratoires. Il a par ailleurs été confirmé que le transfert de la prestation inclut une prise en charge des jeunes qui le souhaitent jusqu'à 25 ans.

Enfin, les membres de la commission ont abordé divers sujets, dont en particulier le centre de détention administrative de Favra, la durée des attestations d'aide d'urgence délivrées par l'office cantonal de la population (OCPM) pendant la crise sanitaire, ou encore le statut des ressortissants éthiopiens depuis la reprise des combats dans la province du Tigree.

#### **IV. Secrétariat de la commission**

Le secrétariat est assuré par l'office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAI).

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- prise et rédaction des procès-verbaux
- convocation des membres
- transmission de toute information utile aux membres de la commission

**V. Frais de la commission**

**A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)**

F 780.-.

**B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)**

Néant.

**C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)**

Néant.

**D. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)**

Néant.



Nadine Mudry  
Présidente de la commission



## Service adm CE (CHA)

---

**De:** Guerreschi Elena (DCS)  
**Envoyé:** lundi 21 février 2022 16:21  
**À:** Service adm CE (CHA)  
**Cc:** Maffia Aldo (DCS); Stroot Natacha (DCS); Mudry Nadine (DCS)  
**Objet:** Séance du CE du 2 mars 2022 - point 5 - affaires administratives - Rapport d'activité de la Commission consultative de la politique d'asile (CCPA) - 3ème année

**Pièces jointes:** Rapport d'activites 2021\_CCPA.pdf

**Importance:** Haute

**Indicateur de suivi:** Assurer un suivi  
**État de l'indicateur:** Avec indicateur

Chères et chers collègues,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, le rapport d'activité susmentionné à inscrire à l'ODJ de la séance du CE du 2 mars 2022, sous point 5 – affaires administratives.

Je vous en remercie par avance et vous souhaite une très belle fin de journée.

Avec mes meilleures salutations.

**Elena GUERRESCHI**

Assistante administrative chargée des dossiers Conseil d'Etat et Grand Conseil

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Département de la cohésion sociale (DCS)

**Secrétariat général**

Rue de l'Hôtel-de-Ville 2 – Case postale 3965 - 1211 Genève 3

Tél. + 41 (0) 22 327 96 89 – Fax +41 (0) 22 546 98 56

